

Le CV anonyme déjà mis en oeuvre au Conseil régional d'Aquitaine

[16/11/09 Les Echos]

Pionnier du CV anonyme, le Conseil régional d'Aquitaine a choisi de faire appel à un sous-traitant pour le mettre en place. Depuis plus d'un an, les offres d'emplois émanant de la région spécifient clairement que le demandeur doit répondre à l'adresse d'un prestataire extérieur, Step. Le rôle de cette entreprise d'insertion, située à Pau, est de rendre le CV et la lettre du candidat anonymes. Evidemment la photo, le nom, le prénom, l'adresse, l'âge ainsi que toute référence à des dates ou au sexe sont supprimés. La lettre de motivation est ainsi rendue neutre, ce qui empêche de savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Mais cela ne suffit pas, selon les enseignements d'une première expérimentation préalable : la suppression des dates ne permettait pas de juger efficacement du parcours du candidat. En conséquence, les expériences professionnelles d'une durée supérieure à deux ans sont notées d'un astérisque pour montrer qu'elles sont significatives du point de vue de l'acquisition des compétences. De plus, les personnes chargées du recrutement dans les différents services ont été formées afin de ne pas être rebutées par ces courriers de candidature d'un nouveau genre. Un an après sa mise en oeuvre, le bilan est jugé positif et 35 personnes ont été recrutées via le CV anonyme. « Nous constatons depuis un an une augmentation de 50 % du nombre de candidatures par poste, comme si le CV anonyme cassait l'autodiscrimination des candidats. Reconnaissons que l'effet crise économique joue sans doute aussi », explique-t-on à la région, qui se revendique comme étant à ce jour la « seule collectivité territoriale à mettre en place une procédure de CV anonyme généralisée à tous les postes ouverts dans l'institution ». Une initiative qui devrait faire des émules, puisque nombre de DRH de collectivités locales prennent contact avec le Conseil régional d'Aquitaine pour en savoir plus sur l'organisation requise.

F. N., Les Echos

Tous droits réservés - Les Echos 2009